ANNEXE 6b

Bassin de gestion n° 6 – ISLE

Sous bassin de l'**AUVEZERE** Amont

MESURES DE RESTRICTION – Tours d'eau par commune et commune déléguée ou associée

Groupe 1 – Communes	Groupe 2 – Communes	Groupe 3 – Communes	Groupe 4 – Communes
ANLHIAC LA BOISSIERE D'ANS PAYZAC COULAURES GABILLOU BOISSEUILH HAUTEFORT	CUBJAC ST-CYR-LES-CHAMPAGNES TEMPLE-LAGUYON SALAGNAC GRANGE D'ANS CHOURGNAC D'ANS TEILLOTS	CHERVEIX ST MESMIN STE EULALIE D'ANS BADEFOLS D'ANS SAINTE ORSE SAINT RAPHAEL SAINTE TRIE SAINT MEDARD D'EXCIDEUIL	GENIS ST PANTALY D'ANS SAVIGNAC LEDRIER TOURTOIRAC BROUCHAUD COUBJOURS NAILHAC PREYSSAC D'EXCIDEUIL

La situation est définie à l'article 1 de l'arrêté préfectoral.

Alerte

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche	
	8h-20h	20h-8h	8h-20h	20h-8h	8h-20h	20h-8h	8h-20h	20h-8h	8h-20h	20h-8h	8h-20h	20h-8h	8h-20h	20h-8h
groupe 1														
groupe 2														
groupe 3														
groupe 4														

Alerte renforcée

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche	
	8h-20h	20h-8h	8h-20h	20h-8h	8h-20h	20h-8h	8h-20h	20h-8h	8h-20h	20h-8h	8h-20h	20h-8h	8h-20h	20h-8h
groupe 1														
groupe 2														
groupe 3														
groupe 4														

Crise

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche	
	8h-20h	20h-8h	8h-20h	20h-8h	8h-20h	20h-8h	8h-20h	20h-8h	8h-20h	20h-8h	8h-20h	20h-8h	8h-20h	20h-8h
groupe 1														
groupe 2														
groupe 3														
groupe 4														

Légende

Prélèvement autorisé

Prélèvement interdit